

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 2 novembre 2015 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beulé, les conseillères Marie-Claire Thivierge et Marie Poissant-Manning et les conseillers Luc Beulé, Alfonsus Herscheid, Jean-Marc de Raeve et Nil Longpré.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

2015-11-231

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en modifiant les points suivants :

Ajouter le point 8.1 Mandat contrôle des sols et matériaux travaux rang des Grenier

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise  
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

**DATE :** Le lundi 2 novembre 2015

**HEURE :** 19 h

**ENDROIT :** Édifice municipal

**1.0 Adoption de l'ordre du jour**

**2.0 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015**

**3.0 Suivi de la dernière séance**

**3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Travaux rang des Grenier
- Fermeture bureau municipal période des fêtes
- Rencontre avec la Société mutuelle de prévention

**4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

**5.0 Correspondance**

**6.0 Administration générale**

- 6.1 Avis de motion modification au Règlement 1993-004 concernant la régie interne du Conseil
- 6.2 Allègement Politique de gestion contractuelle
- 6.3 Dépôt des intérêts pécuniaires

## **7.0 Sécurité publique**

## **8.0 Transport**

## **9.0 Hygiène du milieu**

## **10.0 Santé et bien-être**

## **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

- 11.1 Avis de motion modification au Règlement numéro 2014-09 relatif aux incitatifs pour les nouveaux arrivants
- 11.2 Demande de dérogation mineure M. Roger Galarneau
- 11.3 Dépôt du rapport annuel CCU
- 11.4 Cœur villageois

## **12.0 Loisirs et culture**

- 12.1 Participation aux salons des VR Québec et Montréal
- 12.2 Fête de Noël des enfants
- 12.3 Horaire 2015-2016 patinoire

## **13.0 Comptes à payer**

## **14.0 Dépenses récurrentes**

## **15.0 Varia**

## **16.0 Rapport des comités**

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant Manning  
Sécurité publique  
Comités : Comité de développement local de Piopolis, Comité culturel de Piopolis, Association touristique et culturelle de Piopolis, Sécurité, et Semaine Intergénérationnelle

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid  
Administration générale  
Aménagement, urbanisme et développement.  
Comité : Comité consultatif d'urbanisme

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge  
Loisirs et culture  
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve  
Hygiène du milieu  
Aménagement, urbanisme et développement  
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beaulé  
Santé et bien-être  
Comité : Accueil nouveaux arrivants

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré  
Aménagement, urbanisme et développement  
Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beaulé  
Transport  
Comités : Conseil des maires et comités de la MRC, voirie, journal les *Échos de Piopolis*

#### **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

#### **18.0 Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-11-232

#### **2.0 Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2015**

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge  
Et résolu,

**QUE** le procès-verbal du 5 octobre soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **3.0 Suivi de la dernière séance**

##### **3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière**

- Travaux rang des Grenier
- Fermeture bureau municipal période des fêtes
- Rencontre avec la Société mutuelle de prévention

#### **4.0 Période de questions (5 minutes max.)**

- Mandat Ecce Terra
- Circulation pendant les travaux

#### **5.0 Correspondance**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2015 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

#### **6.0 Administration générale**

##### **6.1 Avis de motion modification au Règlement 1993-004 concernant la régie interne du Conseil**

Le conseiller Nil Longpré donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-10 modifiant le Règlement 1993-004 concernant la régie interne du Conseil.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis, comme toutes les municipalités du Québec, a adopté une politique de gestion contractuelle respectant les exigences prévues à l'article 938.1.2 du Code municipal et a été adoptée le 6 décembre 2010;

**ATTENDU QUE** le Conseil a pu constater que certaines dispositions de cette politique, notamment en regard de l'obligation de déposer certaines déclarations et que le défaut d'un tel dépôt entraîne le rejet automatique de la soumission, s'avèrent trop contraignantes;

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, en application aux dispositions du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics prévoit un allègement en regard de la fourniture de certains documents avec la soumission pourvu que ceux-ci soient fournis dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun d'introduire un tel allègement;

**Pour toutes ces raisons,**

Il est proposé par la conseillère Marie Poissant-Manning,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**DE** réviser la Politique de gestion contractuelle de la façon suivante:

Le deuxième alinéa de l'article 4 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

Le deuxième alinéa de l'article 13 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

Le deuxième alinéa de l'article 18 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

Le deuxième alinéa de l'article 29 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

Le deuxième alinéa de l'article 30 de la Politique de gestion contractuelle est remplacé par ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit produire cette déclaration avec la soumission ou dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant une demande écrite de la municipalité à cet effet. Passé ce délai, le défaut de produire cette déclaration a pour effet d'entraîner le rejet de la soumission. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.3 Dépôt des intérêts pécuniaires

Monsieur le maire Marc Beulé ainsi que les conseillères Marie Poissant-Manning et Marie-Claire Thivierge et les conseillers Luc Beulé, Jean-Marc de Raeve, Nil Longpré et Alfonsus Herscheid déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2016.

### 7.0 Sécurité publique

Aucun sujet à traiter.

### 8.0 Transport

2015-11-234

#### 8.1 Mandat contrôle des sols et matériaux travaux rang des Grenier

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piopolis a procédé à un appel d'offres public de gré à gré pour un mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection du rang des Grenier et 3 soumissions ont été déposées dans les délais prescrits soient celle de Labo S.M inc., d'Englobe Corp. Et de Groupe ABS.

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière présente aux membres du Conseil les résultats des offres conformes à l'appel d'offres n° 151-02371-00 soient celles de :

Labo S.M inc.: Le montant de la soumission est de **7 940.29 \$** taxes incluses.  
Englobe Corp.: Le montant de la soumission est de **4 977.16 \$** taxes incluses.  
Groupe ABS. : Le montant de la soumission est de **6 507.59 \$** taxes incluses.

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Après recommandations des ingénieurs de la firme WSP et délibérations des membres du Conseil, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par le conseiller Luc Beulé  
Et résolu,

**QUE** suite au lancement de l'appel d'offres n° 151-02371-00 pour le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux dans le cadre du projet de réfection du rang des Grenier, le Conseil municipal accepte l'offre de « Englobe Corp. » d'un montant de **4 977.16 \$** taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de l'ensemble des travaux tel que décrit au cahier de charges dudit appel d'offres;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 9.0 Hygiène du milieu

Aucun sujet à traiter.

### 10.0 Santé et bien-être

Aucun sujet à traiter.

## **11.0 Aménagement, urbanisme et développement**

### **11.1 Avis de motion modification au Règlement numéro 2014-09 relatif aux incitatifs pour les nouveaux arrivants**

La conseillère Marie Poissant-Manning donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil sera présenté, pour adoption, un RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-11 modifiant le Règlement 2014-09 relatif aux incitatifs pour les nouveaux arrivants.

**2015-11-235**

### **11.2 Demande de dérogation mineure M. Roger Galarneau**

**ATTENDU QUE** M. Roger Galarneau est propriétaire d'un immeuble situé au 105, chemin du Lac dans la Municipalité de Piopolis et identifié au cadastre comme étant le lot 5 206 520;

**ATTENDU QUE** diverses inspections ont été effectuées sur cette propriété et que des irrégularités ont été constatées eu égard à la réglementation de zonage;

**ATTENDU QU'**une ordonnance de cessation des travaux de construction a été émise par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité le 7 octobre 2014;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a fait transmettre une mise en demeure à M. Roger Galarneau, par le biais de ses procureurs, le 21 novembre 2014 afin qu'il soit procédé à la régularisation de l'ensemble des éléments dérogatoires notamment la régularisation de la hauteur du bâtiment de même que de travaux de renaturalisation dans la bande riveraine de quinze (15) mètres;

**ATTENDU QUE** des discussions ont eu lieu entre les parties par le biais des avocats de la Municipalité, à savoir Me Bernadette Doyon de Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., et Me Wildy Fontaine de Fontaine, Dugal, Côté pour M. Galarneau;

**ATTENDU QU'**un document d'engagement d'entente entre les deux parties a été préparé par le biais des avocats de la Municipalité, à savoir Me Bernadette Doyon;

**ATTENDU QUE** dans ce document M. Roger Galarneau s'engageait à remettre en état la bande riveraine selon les directives émises par l'inspecteur en bâtiments et en environnement de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** dans ce document M. Roger Galarneau s'engageait à présenter la Municipalité, une demande de dérogation mineure visant la régularisation de la hauteur d'un bâtiment principal qui a été reconstruit à plus de 2,5 mètres par rapport à la hauteur du bâtiment principal le plus proche situé à moins de 60 mètres, ou, à la hauteur moyenne des bâtiments voisins situés à moins de 60 mètres de part et d'autre, tel que stipulé dans l'article 7.2.6 du règlement de zonage 2006-009 ;

**ATTENDU QUE** les engagements concernant la bande riveraine ont été respectés en partie et devront être terminés au printemps 2016.

**ATTENDU QU'**un CCU s'est penché sur la demande de dérogation mineure le 15 octobre dernier et recommande au Conseil d'appuyer cette demande conditionnellement à ce que les travaux de remise en état de la bande riveraine soient réalisés au printemps 2016 ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid  
Et résolu,

**QUE** la demande de dérogation mineure de M. Roger Galarneau pour permettre la régularisation de la hauteur d'un bâtiment principal qui a été reconstruit à plus de 2,5 mètres par rapport à la hauteur du bâtiment principal le plus proche situé à moins de 60 mètres, ou, à la hauteur moyenne des bâtiments voisins situés à moins de 60 mètres de part et d'autre, tel que stipulé dans l'article 7.2.6 du règlement de zonage 2006-009 sur le lot 5 206 520, situé au 105 chemin du Lac à Piopolis, **est acceptée** conditionnellement à ce que les travaux de remise en état de la bande riveraine soient terminés au plus tard le 17 juin 2016, ces travaux consistants à :

- Aménager une rigole ou une voie d'eau engazonnée en biais vers l'est pour diminuer l'érosion en bas de la pente afin de capter tous les sédiments provenant du haut de la pente ;
- Procéder à l'enlèvement de la barrière géotextile et près du muret de pierres et dans la bande riveraine, les recouvrir avec des plantes comme le genévrier et d'autres plantes ou arbustes couvrant et entre les deux murs de pierres, les recouvrir de plantes herbacées, arbustes ou arbres, l'églantier et/ou l'iris versicolore.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 11.3 Dépôt du rapport annuel CCU

Monsieur le maire dépose le rapport annuel du CCU pour l'année 2015.

### 11.4 Cœur villageois

Monsieur le maire dépose le plan de travail du projet Cœurs villageois.

## 12.0 Loisirs et culture

**2015-11-236**

### 12.1 Participation aux salons des VR Québec et Montréal

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid  
Et résolu,

**QUE** la Municipalité participe aux salons du VR de Montréal du 4 au 7 février au Palais des Congrès et de Québec du 17 au 20 mars 2016 au Centre des foires ExpoCité;

**QUE** les frais d'inscription de 400\$ par salons et tous les autres frais relatifs aux déplacements et repas qui pourront être engendrés par ces salons sont payables par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-11-237**

### 12.2 Fête de Noël des enfants

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé  
Et résolu,

**QUE** dans le cadre de la fête des enfants de Piopolis – édition 2015, la balance du cachet au montant de 574.87\$ soit remise à « Les productions Hugues Pomerleau inc. », pour l'activité « Jack Sparrow Spectacle de Noël » qui aura lieu le 12 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-11-238

12.3 Horaire 2015-2016 patinoire

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,  
Appuyé par la conseillère Marie Poissant-Manning  
Et résolu,

**QUE** le Conseil procède à l'embauche de M. Pierre-Jean Harenclak à titre de préposé à la patinoire municipale pour la saison 2015-2016, au taux horaire établi à la politique salariale et pour une période approximative de 10 semaines selon les conditions météorologiques.

**QUE** l'horaire pour la patinoire sera la suivante :

Samedi de 13h00 à 18h00  
Dimanche de 13h00 à 17h00

\*Jours fériés et congés scolaires : 13 h à 16 h 30 et 18 h à 22 h.  
\* La patinoire sera fermée le 25 décembre et le 1er janvier.

Le 4 janvier et le 7 mars, c'est l'horaire du dimanche qui prévaudra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-11-239

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,  
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve  
Et résolu,

**QUE** les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes au cours du mois d'octobre 2015 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Mme Marie Poissant-Manning  
Sécurité publique : travail sur le plan de sécurité civile de la Municipalité.  
Participe à une réunion du CDLP le 3 octobre.  
Semaine intergénérationnelle : rencontre à prévoir d'ici peu.  
Invitation au concert de décembre du Festival Saint-Zénon.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid  
Participation à une rencontre avec les ingénieurs WSP pour les travaux rang des Grenier.  
Participation au CCU du 15 octobre dernier.  
Participation à une rencontre sur le nouveau PGMR.  
Travail à prévoir pour réviser la Politique salariale de la Municipalité.  
Participation à une conférence de presse à Sherbrooke sur les bornes électriques.  
Participation à la première pelletée de terre pour la construction du nouveau bâtiment de la MRC.



Conseillère # 3            Mme Marie-Claire Thivierge  
Participation au déménagement du local de «débaras».  
Information sur les heures d'ouverture de la bibliothèque.  
Information que l'Heure du conte d'octobre : seulement 3 enfants ont participé.

Conseiller # 4 :            M. Jean-Marc de Raeve  
Rivière Arnold : prélèvements terminés et résultats à venir.  
Participation au CCU du 15 octobre dernier.  
Participation à une rencontre sur le budget le 19 octobre dernier.  
Participation à une rencontre sur le nouveau PGMR.  
Premier contact avec M. Meloche de Bell pour un réseau sans fil dans la  
Municipalité a été établi.

Conseiller # 5 :            M. Luc Beaulé  
Participation au déménagement du local de «débaras».  
Information que le souper des bénévoles 2016 aura lieu le 16 avril.

Conseiller # 6 :            M. Nil Longpré  
Invitation à participer à la Route des Sommets en novembre.  
Participation à une rencontre avec le comité de Cœurs villageois.

Maire :                      M. Marc Beaulé  
Participation à deux conseils des maires de la MRC.  
Participation à une rencontre du comité exécutif de la MRC.  
Publication des Échos de Piopolis de novembre et décembre.  
Participation à plusieurs autres rencontres.

#### **17.0 Période de questions (30 minutes max.)**

- Rang des Grenier : augmentation de la marge de crédit
- Fête des enfants de Noël
- Bureau de médecin
- Camping : salons de VR
- Intérêts pécuniaires
- Concert de Noël
- Échos de Piopolis
- Guignolée le 29 novembre

**2015-11-240**

#### **18.0 Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,

**QUE** la séance soit levée ; il est 20 h 16.

---

Karine Bonneau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Marc Beaulé, maire